tiens la vie que celui qui consiste à devenir un bon soldat ? Tout est là. Et si les promoteurs de la société dont on parle veulent bien admettre que le peuple pour lutter contre la concurrence que lui font les autres nations sur les marchés mondiaux, la cause est entendue et nous attendons l'acte de contrition qui nous réconciliera.

Mais quoique lausse, les patriotards tiennent à leur idée. Force nous est donc d'opposer devant l'opinion notre conception du rôle de l'homme dans l'état social actuel.

Nous avons vu, au cours de notre carrière de militant modeste, les forces ouvrières s'organiser peu à peu, sortir de l'état confus qui les a annihilées jusqu'ici, s'instruire et aller toujours plus avant dans l'étude du problème social.

Dans certains centres ouvriers, moins importants que Lens, les amis du peuple ont créé des cours professionnels où les contremaîtres voire même des patrons donnent des leçons pratiques, sur ce qui peut intéresser chaque corporation. Les jeunes gens suivent assidûment les séances de coupe, de peinture, de menuiserie, de sculpture, de typographie, de mécanique.

Maçons, peintres, imprimeurs, charpentiers, coiffeurs, etc., etc., voisinent et complètent leurs connaissances professionnelles.

Tout à côté fonctionnent des cours commerciaux où les jeunes gens qui se destinent au commerce apprennent les langues vivantes, la comptabilité, la sténographie, et par-dessus tout la manière d'engager de toute main la lutte industrielle et commerciale contre ceux qui nous devancés. A dix-huit ans, un fils d'ouvrier sort avec un bagage de connaissances spéciales qu'il doit à d'honorables universitaires, à d'humbles instituteurs qui estiment, avec le parti socialiste, que l'adulte doit être préparé pour d'autres devoirs que celui de soldat.

Ce n'est pas tout. Des médecins, des avocats, des littérateurs font, au point de vue moral et intellectuel ce que d'autres font au point de vue matériel. Les ouvriers ont créé des Universités populaires où ils apprennent l'histoire de la République, où la question sociale est traitée avec ampleur et dans un bon esprit, où la période révolutionnaire est commentée de telle façon que les enseignements qu'elle comporte ne soient pas perdus pour ceux qui veulent instaurer une société meilleure aux humbles et aux petits.

Les questions d'hygiène ne sont pas non plus négligées.

Sous l'influence bienfaisante de cette éducation, nous avons vu les travailleurs créer des coopératives de consommation dont l'une compte aujourd'hui près de dix mille membres, des sociétés de production, des caisses de chômage, des syndicats ouvriers puissamment organisés, des mutualités florissantes. Tout cela, non sans effort, évidemment, non sans peines, non sans d'amères déceptions, parfois.

Les socialistes n'ont pas eu seulement à combattre les adversaires de classe. Ils ont eu aussi à lutter contre ceux qui, selon Dagan, « perdent de vue les réalités capitales et se condamnent à des logomachies ou à des polémiques personnelles ».

Nous avons, à Lens, quelques spécimens de ces intransigeances aussi pures que farouches — que M. Broutchoux n'excuse de le mettre en cause dans ce débat.

Mais cela n'a pas arrêté la marche du progrès social. Le programme que nous venons de tracer est large et vaste. Soit, il n'est pas moins applicable.

Donnons aux fils des travailleurs des outils de raisonnement, au lieu de galons, de pompons, de sabres ou de fusils.

Ce sera moins mirobolant, sans doute, mais ce sera aussi moins ridicule et moins pompier.

ARRESTATION MOUVEMENTEE. — Un malheureux journalier, dont les facultés mentales sont des plus affaiblies, et qui a déclaré se nommer Isidore-Adolphe Laurence, 51 ans, sans domicile fixe, pénétrait, hier, chez M. Lefèvre, mécanicien, rue de la Bataille, et se planta sans dire une seule parole, au milieu de l'appartement.

M. Lefèvre intervint naturellement pour faire sortir l'intrus, mais il reçut sur la figure un magistral coup de poing.

L'agent Becquet qu'on avait requis voulut s'emparer de Laurence. Il reçut alors un coup de tête à la figure, des coups de pied et des coups de poing.

L'agent, aidé de quelques personnes, dût engager une véritable lutte pour s'emparer du forcené. Il leur fallut ligoter Laurence et le mettre sur une charrette à bras pour le conduire au poste de police.

La gendarmerie l'a conduit ce matin à Béthune, aux fins de poursuites correctionnelles.

VOIES DE FAIT. — Contravention pour voies de fait réciproques a été dressée contre les nommés Victor Mizerski, ébéniste, et Auguste Boheul, maréchal-ferrant, domiciliés tous les deux à Lens.

LA JOURNEE DES COUPS DE TETE. — Un individu nommé Charles-Oscar Priem, 44 ans, terrassier, ayant provoqué du scandale dans l'établissement Tunlot, situé sur la Grand'Place, l'agent Covillers intervint pour verbaliser.

Mais c'était la journée des coups de tête. Comme son collègue Becquet, l'agent requis fut frappé violemment à la figure par le terrassier qui s'était précipité sur lui tête baissée.

En outre, Priem, qui connaît la savate et la boxe gratifia Covillers de quelques coups de choix.

Le terrassier a mis tout le monde en émoi. Il a été conduit à la prison de Béthune.

ACTE DE PROBITE. — La jeune Marthe Lacour, âgée de 11 ans, orpheline, demeurant chez M. Louis Lecoq, poêlier, rue du Champ-de-Mars, a trouvé sur la place du Cantin un portemonnaie contenant une certaine somme. Elle l'a aussitôt déposé au commissariat.

NOS MUSICIENS A CHATEAUDUN. — La Fanfare ouvrière municipale de Lens vient de remporter, au concours national de musique de Châteaudun un éclatant succès.

Nos prévisions se sont réalisées. La Fanfare a remporté tous les premiers prix de la première division où elle concourrait, c'est-à-dire le 1er prix de lecture à vue, le 1er prix d'exécution et le 1er prix d'honneur avec félicitations du jury.

La réception de la Fanfare ouvrière municipale reste fixée à ce soir, cinq heures. Toutes les sociétés musicales du canton sont convoquées. Le cortège se formera dans la cour de la gare avec, en tête, le Conseil municipal et la Compagnie des pompiers de Lens.

La manifestation sera grandiose et imposante, comme il convient aux vaillants instrumentistes qui, depuis des mois, ont travaillé avec ardeur pour soutenir leur vieille réputation.

A la mairie de Lens, le citoyen Basly, maire et député, recevra la Fanfare municipale. Les présidents des sociétés sont invités à ne remettre leurs bouquets qu'à l'Hôtel-de-Ville, au moment de la

Nous rendrons compte demain de cette réception qui restera un évènement pour la ville de Lens.

MONTIGNY-EN-GOHELLE

ENTERREMENT CIVIL. — Vendredi dernier ont eu lieu, dans notre commune, les funérailles civiles du jeune Duquenne. Une affluence considérable de citoyens et citoyennes suivait le cortège du malheureux enfant, mort dans les circonstances que l'on sait, trompant fatalement la surveillance de ses parents, navrés de la perte de leur cher enfant.

Le maire, entouré d'une partie des conseillers municipaux, a été remarqué suivant le cortège. Au cimetière, un magnifique discours a été prononcé par le délégué de la Libre-Pensée « Les Enfants d'Etienne Dolet » d'Hénin-Liétard.

Le texte de ce discours, que nous avons le regret de ne pouvoir reproduire in-extenso, rappelle les soins constants dont le malheureux Duquenne fut l'objet depuis sa naissance, et maudit la fatalité d'un instant qui a été cause de l'accident irréparable. A la sortie du cimetière, une collecte a été faite au bénéfice des parents, qui sont, comme beaucoup de pauvres ouvriers, dans un besoin momentané.

Nous adressons au citoyen Duquenne et à son épouse nos sentiments de condoléances.

HENIN-LIETARD

POIDS ET MESURES. — Nous informons nos lecteurs que la vérification des poids et mesures aura lieu à Hénin-Liétard, le 10 juin, et nous prévenons les intéressés que le vérificateur, pour se conformer au décret du 26 février 1873, fera compléter les séries de poids, fonte et cuivre.

Une série de fonte commençant au 10 kilog. doit comprendre un poids de 10 kilog., un de 5 kilog., un de 2 kilog., deux de 1 kilog. un de demi-kilog., un de 2 hectog., deux de 1 hectog., et le demi hectog.

La série de cuivre comprend les mêmes poids plus un de 20 grammes, deux de 10 grammes, et un de 5 grammes. On exige les poids de 2 grammes et de 1 gramme à ceux qui doivent en faire usage.

Une série peut néanmoins commencer à un des poids intermédiaires compris entre le demi-kilo et le 20 kilog. pour les poids fonte et entre le 20 grammes et le 20 kilog. pour le poids cuivre à condition de comprendre tous les poids qui viennent après le plus gros de la série.

Nous invitons les assujettis, pour éviter des démarches inutiles, à régulariser leur série avant de venir à la vérification.

MONTRE TROUVEE. — Le jeune Delarue Octave, âgé de 12 ans, dont le père est plafonneur à Douvrin, a trouvé dans le chemin du Moulin une montre en argent qui a été déposée au commissariat de police, où son propriétaire peut venir la réclamer.

AFFICHAGE. — On a affiché aujourd'hui, à la porte de la Mairie, les extraits du jugement concernant les cultivateurs Déprez et Lefebvre, qui avaient mis en vente du lait additionné d'eau.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

SAINTE-MARIE-KERQUE

UNE DESESPEREE. — Une jeune fille de cette commune, la nommée Lysie Jouns, âgée de 20 ans, a tenté de se suicider en se jetant dans le canal de Calais. Heureusement qu'un courageux citoyen a pu la retirer saie et sauve.

On attribue cette tentative de suicide à des causes intimes.

AISNE

BOHAIN

VOLEURS PINCES. — Deux petits gamins, les jeunes Legrand, originaires de Fresnoy-le-Grand, où leur père exerce la profession de tisseur, se sont fait pincer au moment où, le plus tranquillement du monde, ils consommaient du chocolat dérobé peu d'instants avant dans une épicerie, rue de Cambrai.

Ces petits vauriens avaient aussi fait main basse sur de la monnaie de billon dans le tiroir-caisse de l'épicière pendant que celle-ci était occupée dans son jardin.

Procès-verbal a été dressé à leur charge.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Saint-Quentin

QUEL EST LE POIDS D'UNE LIVRE DE BEURRE ? — M. Haye Fernand, cultivateur à Grougis, le 20 mars dernier, envoyait sur le marché de Bohain, un de ses domestiques pour y vendre ses produits entr'autres des pièces de beurre.

Les morceaux, il en avait la certitude, pesaient 250 grammes. Et pourtant M. le commissaire en ayant pesé neuf, en trouva trois auxquels il manquait 10 grammes, 5 grammes et 4 grammes, soit en tout 19 grammes.

Il dressa procès-verbal. A la barre M. Haye protesta qu'il a bien mis les poids à ses demi-livres de beurre. Mais voilà, il s'agissait de beurre salé. C'est un fait avéré que le beurre salé perd de son poids par l'évaporation..

Et d'ailleurs, le gain dont aurait bénéficié M. Haye s'élèverait en tout à environ cinq centimes.

Le tribunal renvoie le prévenu des fins de la poursuite.

ECHANGE DE COUPS. — L'autre jour, deux jeunes gens des environs, Capron et Benicourt, s'attaquaient, sans motif, au nommé Lavallée.

Lavallée dit qu'il en a été malade plusieurs jours.

Bénicourt nie.

25 francs d'amende à Bénicourt et à Capron.

HISTOIRE DE VIGNES. — Lefèvre Arthur, 55 ans, n'est certes pas un ivrogne. L'autre soir, il se trouvait pompette, et ma foi, laissait parler son vin d'une façon quelque peu turbulente.

Survient l'agent Hennet qui l'invite à se taire et lui dresse procès-verbal.

— Ainsi, demande M. le Président à Lefèvre, vous étiez ivre ?

— Oh ! M'sieu le Président, ça ne m'arrive jamais Vous ne m'avez jamais vu sôôul !

Et Lefèvre attrape 25 francs d'amende.

ENCORE UN POCHARD. — Du moins si l'a été. C'est Bocheux, de Neuvillette. Et comme il a le vin gai, il chantait dans les rues du village, mais d'une façon si bruyante que le garde vint le prier de se taire.

Ça ne plut pas à Bocheux, qui envoya l'agent de l'autorité se promener.

— Il vous a injurié, demande M. le Président au garde ?

— Oui, M. le Président.

A la barre, Bocheux affirme que ce n'est pas lui qui faisait du tapage, mais un camarade. Lui, à ce moment là était en train de rendre.... des comptes derrière un mur.....

Le tribunal n'admet pas l'explication, et condamne Bocheux en des amendes de 50, 11 et 5 fr.

C'EST DUR. — Le 2 mai dernier, Meunier, 47 ans, ouvrier agricole et son fils, 16 ans, étaient employés chez M. Ducauroy, cultivateur à Mézières-sur-Oise, à battre de l'avoine ; profitant de l'absence du personnel de la ferme, Meunier père emplit une maiette d'avoine et la fit transporter chez lui par son fils. Ce dernier fut rencontré en chemin par le garde, qui lui demanda d'où provenait l'avoine.

Le jeune homme se troubla et avoua la soustraction. Me Vallée, avocat, présente la défense du prévenu et fait ressortir l'importance du vol qui s'élève à la somme d'environ 40 centimes.

De bons renseignements sont fournis sur les prévenus. Meunier père est condamné à 1 mois de prison, son fils à 16 francs d'amende ; tous deux bénéficient du sursis.

MAIN LESTE. — La dame Legrand Marie, 41 ans, journalière, est intoxiquée de coups : elle a frappé des jeunes gens qui prétend-elle voulaient s'introduire chez elle.

Les témoins cités déclarent que ces jeunes gens n'avaient nullement l'intention que la prévenue leur prête ; ils causaient tranquillement sur le trottoir.

La dame Legrand est condamnée à 8 jours de prison.

PRECOCE VAURIEN. — Il n'a peut-être pas 12 ans, mais a déjà une mauvaise réputation. Il se nomme Lalevée et demeure à La Ferté Chevresis.

L'autre jour, il vit la nommée Bé, lamérie, chiffonnière, quitter sa maison. Il fera une occasion. Quand la femme Bé se fut éloignée, il pénétra chez elle, courut à une armoire qu'il ouvrit, et y saisissant un porte-monnaie qu'il savait trouver là, — car il a travaillé plusieurs fois chez la dame Bé — il le mit dans sa poche et fila.

Mais l'argent le démangeait. Il commença par s'offrir une montre avec sa chaîne, puis des saucissons, des côtelettes, etc...

Le maréchal des logis de gendarmerie Sulfour, de Ribemont, ayant eu connaissance de ces dépenses conçut des soupçons sur le gamin

Il le pressa de questions et finit par lui faire avouer le vol. La maman du mioche, bien considérée demande l'indulgence du tribunal. Le tribunal, étant donné le jeune âge de Lalevée, se contente de lui adresser un sévère admonestation et l'acquitte comme ayant agi sans discernement

Tribune Minière

SYNDICAT DES MINEURS DU PAS-DE-CALAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais est convoqué, vendredi prochain, 6 juin, à dix heures du matin, au siège social, 10, rue de la Paix, à Lens.

Ordre du jour : Examen de la situation financière. — Rapports des citoyens Basly et Lamendin sur le congrès de Carmaux. — Examen des trois projets de loi à déposer sur le bureau de la Chambre par Basly et Lamendin, en conformité des résolutions du Congrès de Carmaux.

REUNIONS ET CONFERENCES EVRARD

A HERSIN-COUPIGNY. — Mercredi 3 juin, à six heures et demie du soir, chez le camarade Carlier François, réunion des délégués de toutes les sections syndicales des mines de Noeux, sous la présidence du citoyen Evrard.

A AMES. — Samedi 6 juin, à six heures du soir, salle Flament, conférence Evrard.

A LOISON. — Dimanche 14 juin, à 7 heures du soir, salle Delombre, près de la Gare, conférence Evrard.

Le secrétaire général du syndicat traitera dans ces diverses conférences de la question des retraites des vieux mineurs, ainsi que de l'action syndicale et économique.

COMMISSION DE CONTROLE

Les secrétaires ou à leur défaut les présidents de toutes les sections du Pas-de-Calais, sont invités à faire parvenir au citoyen Sorriaux, secrétaire, chez lui, à Courrières, un état détaillé des sommes reçues par leurs sections, pour être réparties en secours aux victimes de la dernière grève.

Cet état devra mentionner les noms et prénoms des bénéficiaires, leur domicile, leurs états de famille, la date et les causes de leur renvoi, ainsi que la ou les sommes qui leur ont été remises.

La commission de contrôle espère que les citoyens investis des fonctions de secrétaire, ou de présidents, se feront un devoir de l'aider dans sa tâche qui consiste à établir un état général détaillé tout critique.

Prière d'être diligent.

Rapports des délégués mineurs

AUX MINES DE LENS. — *Fosse numéro 9.* — Le délégué Pruvost a dressé le rapport suivant :

Descendu le 27 mai au 1er étage pour faire ma visite réglementaire, j'ai constaté et relaté ce qui suit :

« Je me suis rendu à la veine Arago. J'ai remarqué que dans la voie numéro 1228 il fait fort mauvais, faute d'air. Entre la taille numéro 1251 et la taille numéro 1252 il n'y a pas de chassis de retour, l'air ne peut circuler.

Il a été aussi que dans la voie numéro 1179, entre le numéro 1161 et le numéro 1110 il y a un plan incliné et qu'en haut de ce plan incliné il y a une voie de prise de chaque côte, avec 5 mètres de bout et qu'on remplit les 5 mètres sans laisser un châssis dans le fond pour servir de retour et qu'en surplus il y manque d'air.

J'ai remarqué aussi qu'on commence une taille dans le retour du 1110, qu'il y manque d'air, ainsi que dans le retour même.

A la taille numéros 1255, 1231 et 1236 il manque de remblais.

Henri PRUVOST,
délégué mineur.

AUX MINES DE CARVIN. — *Fosse numéro 3.* — Hier vers 1 heure et demie du soir, j'ai été prévenu par les exploitants, qu'un accident grave s'était produit à la fosse numéro 3 des mines de Carvin. Que le nommé Masson Henri occupé comme mouilleur en haut du puits Ste-Barbe était tombé au fond du puits, d'une profondeur de quarante et un mètres et s'était tué sur le coup. A la hâte je me suis rendu sur les lieux de l'accident. En effet, j'ai constaté que Henri Masson était bien tombé dans le puits ; mais j'ai remarqué que le bois de support maintenant les barrières de ce puits étaient en très mauvais état attendu que j'y ai remarqué des nouveaux coins pour le maintenir.

Aussitôt ma remonte, je me suis rendu auprès de son camarade de travail, le nommé Desprez J.-B., âgé de 19 ans. Il m'a déclaré, que depuis déjà un certain laps de temps les barrières étaient en mauvais état et que lorsqu'ils avaient une minute d'arrêt ils l'employaient à réparer ce bois de barrière qui n'était pas bien assuré et qui, par suite d'un certain ébranlement de la machine se desserrait constamment. Henri Masson et son camarade Desprez venaient de réparer à nouveau ce bois en y ajoutant des coins en bois, ce que j'avais déjà constaté. De ce dernier travail rendu par Henri Masson, les berlines vides étant arrivées à destination du puits, ce dernier a dû se mettre sans retard à son travail habituel, étant pressé par cet arrêt de berlines vides, il a été emballé du côté sud plutôt que du côté nord.

On pourrait se demander pourquoi, mais Henri Masson et son camarade, pour procéder à cette réparation de barrières étaient obligés de les tenir ouvertes toutes les deux, à seule fin de rapporter le poids de bois au centre, pour y achever ce travail. Donc Henri Masson ayant emballé du côté contraire a été entraîné par sa berline dans le vide du puits. Je conclus que s'il y avait une double barrière automatique comme il y en a une au puits Saint-Louis, de cette même fosse, l'accident ne serait certainement pas arrivé et on n'aurait pas eu à déplorer la perte d'un homme dont la responsabilité incombe entièrement à l'exploitant.

DIEUDONNE,
délégué mineur.

LES RENTES DES MINEURS

HENIN-LIETARD. — *Fosse du Tonkin.* — Le nommé Frémy Désiré, 43 ans, demeurant à Douvrin, a reçu des contusions à l'épaule, au niveau de l'omoplate droite, par une pierre. Bien que la pierre, ait été légère, comme le dit la déclaration, le médecin a conclu à 15 jours de chômage pour commencer.

LA TEMPERATURE

Que dit un célèbre pronostiqueur au sujet de la température que nous aurons en juin ?

Il paraît que du 1er au 10 juin, il y aura une mauvaise période pour l'ouest et le centre européen, avec de hautes pressions sur la Méditerranée.

Du 10 au 23, temps troublé en Europe occidentale, avec de gros orages. Le 25 nous aurons un fort orage. Du 25 au 30 hautes pressions passant à l'Est, dépressions sur les îles Britanniques, la mer du Nord et la Scandinavie. Sur le littoral de l'Atlantique et de la Manche, mauvais temps et pluies.

Les premiers jours de juillet seront orageux, — dit toujours le pronostiqueur.

CHEMIN DE FER DU NORD

M. Rosenthal, sous-chef de gare principal à Lille, est nommé chef de gare à La Madeleine.

M. Verhaghe, sous-chef de gare à Lille, est nommé sous-chef de gare principal à la même résidence.

Instruction publique

ECOLE PRATIQUE DE MAUBEUGE

M. le ministre du Commerce et de l'Industrie a décidé que deux bourses seront attribuées à la rentrée prochaine, à la nouvelle Ecole pratique de Maubeuge (une pour la section industrielle, l'autre pour la section commerciale).

Les examens destinés à constater l'aptitude des candidats à ces bourses auront lieu les 6 et 7 juillet, simultanément à Lille et à Maubeuge.

Les demandes doivent être adressées à la Préfecture du Nord, avant le 30 juin.

Ecole des Maîtres-Mineurs de Douai

Les examens des candidats à l'Ecole des maîtres-mineurs de Douai auront lieu dans tous les départements du 5 au 10 août 1903.

Pour les conditions d'admission, consulter les affiches.

Ecole professionnelle d'Armentières

A L'ECOLE NATIONALE PROFESSIONNELLE. — Des modifications très importantes ont été apportées aux conditions d'admission des élèves.

I. *Conditions d'âge.* — Un arrêté de M. le ministre du commerce et de l'industrie en date du 25 avril 1903 a modifié de la façon suivante les conditions d'âge exigées des candidats à l'école.

« Nul n'est admis à concourir, s'il n'est Français et s'il ne justifie qu'il aura douze ans au moins et quinze ans au plus au 1er octobre de l'année du concours. Aucune dispense d'âge ne peut être accordée. »

En conséquence, tous les jeunes gens ont, désormais, la facilité de se présenter trois fois au concours d'admission à l'Ecole.

II. *Section préparatoire.* — Afin de faciliter aux candidats à l'Ecole leur préparation au concours d'entrée, une section préparatoire a été annexée à l'établissement. Elle fonctionnera régulièrement à partir de l'année scolaire 1903-1904 et recevra des élèves externes et des élèves internes. Le prix de la pension, pour ces derniers, est fixé à 500 fr. par an. Les jeunes gens y seront reçus sans conditions d'âge dans la limite des places disponibles.

III. *Pension.* — Aux termes d'un arrêté ministériel daté du 16 février 1903, le prix de la pension dans les Ecoles nationales professionnelles, est, à l'avenir, fixé de la manière suivante :

Première année : internat, 500 fr. ; 1/2 pension 250 fr. — 2e année 550 fr. ; 275 fr. — 3e et 4e années, section normale 550 fr. ; 275 fr. ; section spéciale 600 fr. ; 300 fr.

Cette somme est payable en trois termes et d'avance, dans les dix premiers jours de chaque terme, savoir :

Octobre : 3/10 ; Janvier : 3/10 ; Avril : 4/10.

Toute famille ayant plusieurs enfants pensionnaires ou demi pensionnaires dans la même Ecole peut obtenir une réduction du prix de la pension du plus jeune, lorsqu'elle en fait la demande à M. le ministre.

Cette réduction qui est inscrite au nom du plus jeune des enfants est établie sur la base suivante :

1° En cas de deux frères, 1/8 de l'ensemble des pensions et 1/2 pensions à la charge de la famille ;

2° En cas de trois frères, 1/6 des mêmes frais.

La même réduction peut-être accordée aux établissements et sociétés qui entretiennent des bourses dans les Ecoles nationales professionnelles au profit des enfants de leurs employés. Elle est de 1/5 pour chaque boursier, lorsque le nombre des bourses entretenues est au moins égal à 5.

NOS PRIMES COUTEAUX

L'abondance des matières nous oblige à remettre à demain l'annonce de nos nouvelles primes.

CHRONIQUE des SPORTS et des Jeux

Le syndicat central des Pêcheurs

On lit dans le *Petit Journal* :

« Une assemblée générale extraordinaire du syndicat central des présidents de Sociétés de pêcheurs à la ligne de France s'est tenue dimanche à la mairie du septième arrondissement de Paris, sous la présidence de M. Ehret.

Il s'agissait de protester contre le décret du 17 février dernier, qui porte atteinte aux droits des sociétés de pêcheurs à la ligne fermières de l'Etat. Plus de cent cinquante associations se trouvaient représentées, notamment celles de : Lille, Chalons-sur-Marne, Reims, Angers, Arras, Cambrai, Mâcon, Toulouse et les vingt-neuf sociétés du Sud-Ouest, Dijon, Orléans, Rennes, Le Mans, Sens, la Rochelle, Bondy, Chelles, Romilly, Château-Thierry, Charenton, Besançon, Maisons-Laffitte, Persan-Beaumont, Juvisy, Villeneuve-Saint-Georges, Blois, Dunkerque, etc., etc.

M. Ehret, président du Syndicat central, a constaté que les efforts accomplis par les sociétés pour arriver au repeuplement de nos cours d'eau recevaient une singulière récompense. Après avoir encouragé l'élan qui portait les pêcheurs à se grouper, on semble vouloir amener la ruine des associations groupées.

L'assemblée a émis à l'unanimité un vœu demandant l'abrogation du décret du 17 février 1903.

D'autre part, M. Edmond Ory, professeur de droit à Lille, président du comité départemental des présidents du Nord, a été élu vice-président du Syndicat central, et l'assistance a voté ses vifs remerciements, pour les services rendus par son prédécesseur au comité départemental, M. Ravet de Monteville. »

Pour rassurer ceux de nos lecteurs qui aiment à taquiner le goujon, nous ajouterons à l'exposé du *Petit Journal*, que le décret du 7 février 1903 a toutes les chances possibles de ne jamais être appliqué.

Il y aurait, en effet, une véritable iniquité à supprimer comme il le fait pour les membres des sociétés de pêche, le droit d'user de la troisième ligne qui constitue l'unique dédommagement que la loi leur accordait jusqu'ici, en échange des sacrifices si lourds et si fructueux qu'ils s'imposent pour assurer la répression du braconnage et le repeuplement des rivières.

Du reste, quand comme M. Ehret on commande une armée bien organisée et parfaitement unie de trois cent mille électeurs, et qu'on parle au nom de quinze cent mille autres, on a toutes chances de se faire entendre des Pouvoirs publics sans avoir à crier très haut.

LES COQS

A SOMAIN

A l'occasion de la première fête communale, le 7 juin prochain, M. Monchaux dit « Canada », débitant, place Victor-Hugo, organise un grand concours de coqs entre vingt sociétés.

La mise sera de 7 fr. pour 20 fr. Les armes de 52 mm. de long sur 2 mm. de courbe seront seules admises. Mise au parc à quatre heures et demie précises.

JEUX DIVERS

A BILLY-MONTIGNY

Jeu de billons. — Lundi 1er juin, à dix heures du matin, il y aura 5 fr. gratis au billon, dit boches, chez Félix Tiry, en face de la gare.

Savon princesse Makoko } Victor Vaissier Nouveau parfum 0,75 le pain

LA CONSTIPATION

La constipation est propulsive par des causes diverses : vie sédentaire, maladies de l'estomac et des intestins, affections des centres nerveux, etc. Elle est caractérisée par l'intervalle souvent très long entre les défécations ; elle s'accompagne de coliques, de pesanteur, de bouffées de chaleur, de douleurs de tête, etc.

On a vanté contre la constipation une foule de remèdes qui n'ont donné jusqu'ici que des résultats passagers ou insuffisants ; les purgatifs que l'on emploie souvent l'augmentent et l'aggravent au lieu de la combattre.

Le seul remède rationnel et réellement efficace contre cette maladie est l'emploi régulier des **Pilules du Docteur Somer**, qui, à la dose d'une ou deux à chaque repas, favorisent puissamment l'élimination des résidus de la nutrition, et amènent promptement la régularité dans les fonctions de l'estomac et des intestins.

Les **Pilules du Docteur Somer** se vendent dans toutes les bonnes pharmacies : fr. l'étui contenant les pilules et le mode d'emploi. Si vous ne trouvez pas chez votre pharmacien ou si l'on vous offre un autre produit soi-disant semblable, n'hésitez pas ; **pour assurer votre guérison, envoyez** 2 fr. en mandat ou timbres-poste à M. Ach. DEROUBAIX, pharmacien à Roubaix (Nord) (ancienne maison Boyaval), qui vous adressera immédiatement franco un étui des véritables **Pilules du Docteur Somer.**

Savon Paris-Ménage pour linge et laine

Composé en commandite, par des ouvriers syndiqués, sur les machines « Linotypes » Walter Behrens, 119, rue Réaumur, Paris.

Imprimé sur rotative Derriey à 4 et 6 pages

Lille. 44, Rue de Béthune

Le Gérant : Jean PIOTEIX.

Chronique Financière

Exception faite pour le Rio et les Mines d'or, l'allure générale du marché a été meilleure cette semaine sans toutefois être bien brillante. La confiance semble renaître aux groupes de la Rente et des Chemins de fer français. La question de l'impôt sur le revenu, bien que restant entière, préoccupe moins les esprits depuis que l'on sait que le projet ne sera pas incorporé au budget de 1904. Néanmoins notre 3 % ne peut conserver le cours de 98 qu'il avait atteint et même légèrement dépassé un moment.

L'Italien s'approche du cours de 104.

L'Extérieure gagne un demi-point d'une semaine à l'autre.

Les Fonds Russes ont conservé leur fermeté habituelle.

Malgré les nouvelles contradictoires de Constantinople, les Séries Ottomanes sont fermement tenues. On s'accorde à dire, en effet, que l'accord, dont on s'occupe tant depuis de longues semaines, sera définitivement signé d'un moment à l'autre.

L'action de la Banque de France n'a guère varié autour du cours de 3.900. Les bénéfices du semestre courant sont actuellement en augmentation de 2.256.000 francs sur la période correspondante de l'année dernière. L'encaisse or a augmenté de 4.172.000 fr. La circulation a progressé de 3 millions. Le portefeuille a grossi de 127 millions.

Les actions de nos principales sociétés de crédit sont généralement bien tenues. Le Crédit Foncier est en légère reprise.

Le marché des actions de nos grande compagnies de chemins de fer a été très animé à terme et au comptant, depuis qu'on a acquis la certitude que M. Rouvrat a renoncé à porter devant la Chambre la question du rachat. D'autre part, sauf sur l'Ouest qui a une légère diminution, les recettes publiées cette semaine sont en augmentation sensible. Le Lyon a gagné 630.000 fr., le Midi 279.000 fr.; l'Est, 265.000 fr. et le Nord 119.000 fr. La plus-value générale depuis le 1er janvier s'élève à 16.225.000 fr.

L'action du Métropolitain se relève à 617.

Les obligations et obligations des chemins de fer Portugais ont légèrement fléchi à la suite de quelques réalisations de bénéfices.

Quant aux Chemins Espagnols, leur marché reste aussi lourd que la semaine dernière. L'agio sur l'or reste à 36.25 % de perte.

Les valeurs industrielles et de traction n'ont donné lieu qu'à des transactions très restreintes. La plupart finissent sans changement et quelques-unes à des cours inférieurs à ceux de la semaine dernière. Notons toutefois la Parisienne Electrique qui a reconquis le cours de 200 avec bonne tendance à la hausse.

La Traction se déprime de plus en plus. L'action nouvelle cote maintenant 25 fr.

Le Suez gagne 40 points et clôture à 3.900. Les recettes de la semaine sont en diminution de 208000 fr. ce qui porte la moins-value depuis le 1er janvier à 3.438.000 fr. Mais la Bourse semble avoir pris son parti de la moins-value des recettes du Canal par rapport à celles de l'année dernière, cette diminution étant d'ailleurs prévue en raison de la diminution de la taxe.

La faiblesse persiste sur le groupe des valeurs de Panama. Les dépêches de Bogota sont toujours alarmistes en ce qui concerne les dispositions promises du Congrès qui se réunira le 20 juin pour examiner et ratifier ou rejeter le traité de cession du Canal. Il est évident que la Colombie, qui a besoin d'argent, cherche à tirer le meilleur parti possible de l'affaire, mais, en fin de compte, il est probable qu'elle ne laissera pas échapper l'occasion de toucher 50 millions comptant et une annuité de 1.250.000 fr. A trop exiger, elle courrait le risque de ne rien recevoir et même de voir réduire son territoire.

Le Gaz Parisien s'est sensiblement alourdi à la suite de l'adoption par la Commission Municipale de tous les articles du projet Dévaluez et Duchemin, à peu près tels qu'ils avaient été proposés par les demandeurs. Toutefois, un amendement de M. Evain exigeant que les concessionnaires déposent les 30 millions de garantie en espèces ou en titres de la ville de Paris a été adopté. Précédemment, la commission avait admis qu'une partie de cette somme pourrait être simplement garantie par une banque agréée par le Préfet.

Les Sociétés d'Eclairage Electrique n'ont subi que des modifications insignifiantes.

L'action Omnibus n'a pas varié. La diminution des recettes est de près de onze cent mille francs du 1er janvier au 20 mai. La Compagnie a présenté à l'administration préfectorale un projet de transformation de 30 lignes de tramways en traction électrique avec fil aérien. Elle propose en outre quatre lignes nouvelles avec même mode de traction.

Les valeurs de cuivre n'ont pas eu de variations bien sensibles, sauf en ce qui concerne le Rio. Les mouvements de la cote du cuivre qui se répercutent par plus d'une livre par jour ont provoqué sur notre marché de grosses ventes pour compte de Londres et de New-York, découragé les porteurs, et amené un recul très accentué de cette valeur. On parle aussi de la découverte au Pérou d'une mine de cuivre d'une grande richesse.

Le groupe des Valeurs de Transports Maritimes ne manifeste aucune tendance à se relever de la chute qui l'a atteint. Bien au contraire, toutes ces valeurs semblent disposées à fléchir encore, les unes parce qu'elles valent encore moins que les cours actuellement cotés, les autres parce qu'elles ne peuvent réagir contre l'état général du marché. Il ne paraît pas probable que les assemblées des Messageries et de la Transatlantique qui vont avoir lieu amènent aucun changement favorable. L'assemblée générale de la Compagnie Transatlantique qui avait été convoquée pour le 30 mai a dû être renvoyée au 20 juin, par suite du nombre insuffisant des titres déposés. Des comptes qui seront présentés à cette réunion il ressort que l'exercice 1902 se solde par un bénéfice de 5.680.931 fr. contre 2.999.563 fr. en 1901. Cette amélioration provient notamment d'une augmentation de 2.101.000 fr. des produits bruts et d'économies sérieuses réalisées sur les frais généraux et ceux des agences qui font ressortir une diminution de 543.742 fr. Il n'en subsiste pas moins que l'industrie des transports maritimes continue à souffrir de la baisse persistante des frets et de la cherté du charbon. Aussi le Conseil ne proposera pas de distribution de dividende. Les bénéfices seront appliqués en amortissements du matériel naval pour une somme de 5.595.931 fr. et des frais de premier établissement pour 85.000 fr.

Les Mines d'Or ont été faibles et lourdes. En fin de semaine elles regagnent une fraction. Dans les milieux financiers de Londres on considère que l'importation de la main-d'œuvre asiatique finira par être autorisée en l'entourant de conditions telles que le petit commerce local n'aura pas à redouter les dangers qu'il entrevoit. Les Asiatiques seraient employés uniquement aux travaux des chemins de fer et des routes, ce qui permettrait de rendre libres pour le travail des mines environ 20.000 indigènes actuellement occupés à ces travaux publics.

---

ribleurs et de truands que vous êtes ; de quel enfer sortez-vous ?

— Et toi, moine barbu ? interrogeaient les compagnons.

Ils n'eurent point le temps d'engager une longue conversation ; des vociférations éclatèrent vers le cloître.

— Par ici ! suivez-moi, dit le chafournier.

Ils suivirent en courant l'allée sombre qui conduisait à la trouée sous les ronces et les orties. Pierre le Vieil passa le premier, les deux compagnons se faufilèrent après lui.

Ils longèrent un fossé à sec et se trouvèrent bientôt à la lisière du marais des Pâtures.

Le chafournier s'arrêta.

— Restez ici, dans deux minutes je sifflerai, ce sera le signal du rassemblement.

— Bon ! bon ! l'apôtre, nous obéissons.

Le chafournier se glissa entre les roseaux et rejoignit près du tertre le chevalier Florizonne.

Celui-ci, le dos tourné vers la jeune fille, méditait la tête dans ses mains.

Par une discrète attention, il n'avait pas voulu gêner l'enfant de ses regards.

Au bruit que fit le chafournier en approchant, il se dressa brusquement :

— Ah ! c'est toi, mon brave ami. J'étais inquiet pour ta vie.

Et, plus bas, il ajouta :

— Notre tâche se complique, compagnon, la présence de cette pauvre petite nous impose de lourdes charges et de graves responsabilités. »

La jeune fille entendit sans doute les paroles du chevalier ; des larmes douloureuses jaillirent soudain de ses yeux.

Elle se tourna suppliante vers Florizonne :

— Oh ! ne m'abandonnez pas, je vous prie, envez-moi, je suis forte, je n'ai pas peur, rai parlant avec vous.

— Ne craignez rien, mon enfant,